



Lettre ouverte aux usagers et usagères de l'école de Bessèges

Pourquoi les enseignantes s'indignent !

Lundi 4 mars, les enseignantes de l'école élémentaire du Petit Villard à Bessèges ont exercé leur droit de retrait et n'ont pas été sur leur école. Cette action n'a pas été décidée à la légère et vient après plusieurs semaines de mise en alerte sur **des dangers potentiels mais bien réels liés à de l'amiante très dégradé dans au moins 2 des salles de classes.**

Les risques liés à l'amiante

L'amiante est un matériau fibreux que l'on retrouve dans de nombreux bâtiments construits avant 1997. C'est un polluant sans seuil (c'est à dire qu'une seule fibre respirée suffit) qui cause des maladies telles que le cancer du poumon, le mésothéliome pleural. Ces maladies peuvent se déclarer très longtemps après l'inhalation (15 à 20 ans plus tard).

L'amiante se retrouve dans les flocages, les murs, les toits et dans les dalles de sol. **C'est le cas à l'école de Bessèges où toutes les classes sont dallées avec des dalles amiantées.** Ces dalles font partie des matériaux classés B, matériaux présentant de très forts dangers de libération de fibres lorsqu'ils sont dégradés (cassés, frottés, raclés).

Pourquoi un retrait lundi 3 mars ? Calendrier d'une mise en alerte

D'avril 2024 à février 2025

Au mois d'**avril 2024**, une demande du ministère de l'éducation nationale est faite à la directrice de l'école de transmettre un document obligatoire dans toutes écoles : **le Diagnostic Technique Amiante.**

Ce document n'existait pas, alors qu'il est obligatoire depuis 2012 ! La mairie (chargée de le faire réaliser et de le mettre à disposition du public) a été relancée à plusieurs reprises en vain.

Afin de se mettre en conformité, la mairie a fait réaliser le DTA durant les vacances d'automne 2024, mais il a fallu une saisine de la Conseillère Prévention Sécurité et Santé au travail et de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) pour que ce **diagnostic soit finalement communiqué aux enseignantes le 11 février 2025 !**

LE DTA a bien signalé la présence d'amiante dans les dalles de toutes les salles de classes de l'école. Les dalles amiantées présentent un danger lorsqu'elles sont abimées, cassées ou frottées lors des nettoyages.

De février 2024 à aujourd'hui

En attendant le DTA et **pour être sûres de ne pas exposer la santé de leurs élèves et la leur**, les enseignantes ont fait intervenir **un élu de la Formation Spécialisée Santé et Sécurité au Travail** pour qu'il constate sur place l'état des dalles et conseille l'équipe sur les démarches à faire pour une mise en sécurité si nécessaire.

Ce dernier, en constatant **l'état de dégradation (+ de 50 % de détérioration pour certaines dalles de la salle n°7)**, a informé le Préfet d'un danger grave et imminent sur l'école et lui a demandé **une mise en sécurité immédiate des équipes et des usagers de l'école**.

Ce signalement a également été fait à l'Inspection du Travail et à l'ARS du Gard.

Un **Droit d'Alerte** est fait le 11 février 2025 par Sud Education Académie de Montpellier pour alerter l'Inspection Académique sur une situation présentant un risque.

Sous la pression, la mairie a commandé des mesures d'empoussièremement dans les classes. Ces mesures doivent déterminer le nombre de fibres d'amiante présentes dans l'air dans des conditions d'utilisation habituelle des locaux (soit brassage au niveau du sol où l'amiante est présent et captage de l'air à hauteur des personnes qui le respirent, et cela pendant une durée de 24 heures)

La société mandatée pour faire ces mesures est intervenue du 17/02 au 18/02 de 14h à 14h. Le protocole mis en place (ventilateur sur un bureau d'écolier et soufflant horizontalement, capteur d'air à hauteur d'adulte) ne respecte pas l'obligation de faire les mesures en situation réelle d'utilisation des locaux.

Les résultats des mesures sont revenus le 19 février 2025. Elles ne révèlent pas de présence significative de fibres d'amiante, mais le document transmis ne donne pas de résultats pour toutes les salles et particulièrement la salle 7 (la plus détériorée). Malgré les résultats indiqués, la société rend des préconisations qui vont au-delà de celles du DTA : **procéder au retrait total des dalles**.

Au vu de ces résultats, les enseignantes appuyées par SUD éducation ont souhaité que leur employeur fasse le nécessaire pour leur assurer ainsi qu'à leurs élèves, un lieu de travail sain et sans danger.

Dans l'attente des travaux de recouvrement du sol (commandés par la mairie pour les vacances prochaines, il y a donc urgence !) le redéploiement des classes dans d'autres locaux a été préconisé et demandé.

N'ayant pas été entendues et afin d'être cohérentes et responsables vis à vis de leurs élèves et des familles, les enseignantes de l'école du Petit Villard ont fait le choix difficile, courageux et non sans conséquences d'exercer leur droit de retrait pour manifester leur inquiétude et leur désaccord sur l'immobilisme de leur hiérarchie et de la mairie.